

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mai 2018**

OBJET : Partenariat culturel - Aide au développement culturel des communes - 1ère répartition et Allauch "capitale provençale de la culture 2018".

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mai 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer dans le cadre de l'aide au développement culturel des communes 2018 :
 - .une subvention de fonctionnement à la commune d'Allauch pour l'organisation de l'événement « capitale provençale de la culture » 2018
 - . des subventions de fonctionnement aux communes de la Destrousse, Istres, Graveson et Tarascon pour leur programmation culturelle annuelle.
- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions spécifiques correspondantes, dont les projets sont joints en annexe au rapport.

La dépense d'un montant total de 168 000 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité
Monsieur LIMOUSIN ne prend pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée